

## FICHE D'INSCRIPTION FOYER DE JEUNES : ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Saint-Jean-de-Monts

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour l'inscription, la gestion, la prise de contact et la facturation du foyer de jeunes municipal. Les données sont conservées pour une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne par le service enfance jeunesse de la Ville de Saint-Jean-de-Monts. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique à l'adresse [contact@mairie-saintjeandemonts.fr](mailto:contact@mairie-saintjeandemonts.fr) ou à défaut par voie postale : Ville de Saint-Jean-de-Monts, service informatique, 18, rue de la Plage, 85160 Saint-Jean de Monts.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour l'inscription au foyer de jeunes municipal aux fins d'inscription, de gestion, de prise de contact, et de facturation.

En cochant cette case, j'accepte la collecte d'informations :

photo	NOM DE L'ENFANT : _____	
	PRÉNOM : _____	
	DATE DE NAISSANCE ___/___/____	ÂGE : _____
	SEXE : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
	Tel. Portable de l'enfant : _____	
	Email de l'enfant : _____@_____	

### RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TEL. Domicile : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

(Les programmes d'activités trimestriels et certaines informations concernant le foyer pouvant être envoyés par mail.)

Tel. portable Mère : \_\_\_\_\_ Tel. Portable Père : \_\_\_\_\_

Tel. Travail Mère : \_\_\_\_\_ Tel. Travail Père : \_\_\_\_\_

CAF, n° d'allocataire : \_\_\_\_\_ Quotient Familial : \_\_\_\_\_

MSA, n° d'allocataire : \_\_\_\_\_ Quotient Familial : \_\_\_\_\_

Autres (précisez) , n° d'allocataire : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

N° DE SECURITE SOCIALE : \_\_\_\_\_

L'enfant suit-il un traitement ?  OUI  NON

Si oui, lequel ? (joindre une photocopie de l'ordonnance) : \_\_\_\_\_

Recommandations particulières : (handicap, allergie, régime...) : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION INTERVENTION D'URGENCE

Nous, soussignés père et mère de l'enfant :  autorisons  n'autorisons pas

le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant pendant son séjour ou sur les activités du Foyer de jeunes.

Merci d'indiquer les personnes à contacter en cas d'urgence, dans l'ordre de priorité :

1. NOM Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

2. NOM Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

3. NOM Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

## DOCUMENTS A FOURNIR

L'inscription sera effective lorsque le Foyer aura en sa possession :

- Une copie de l'attestation d'assurance extra scolaire
- Une copie des vaccinations dans le carnet de santé
- Une photo d'identité (obligatoire)
- Un brevet d'aisance aquatique

En fonction de votre situation, nous joindre les documents suivants :

- Certificat de scolarisation en classe de 6ème pour les enfants de 11 ans au moment de l'inscription.
- Justificatif de domicile pour les enfants ou petits enfants de propriétaires d'une résidence secondaire sur la ville.

## ACCES A LA STRUCTURE

La structure est en accès libre(\*), votre enfant peut partir quand il le désire. Pour ceux qui souhaitent que leur enfant partent à un horaire fixe, ils peuvent le signaler aux animateurs. Il s'agit là d'un contrat moral entre vous et votre enfant. Les animateurs ne pourront en aucun cas retenir votre enfant mais ils lui rappelleront le contrat. Le cas échéant, merci d'indiquer ci-dessous les termes du contrat fixé avec votre enfant :

---

---

---

(\*) : réservée aux enfants ayant rempli toutes les conditions d'inscription.

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du fonctionnement de la structure, les animateurs sont amenés à prendre des photos, des enregistrements audio et vidéo des différents temps d'activités.

Ils sont voués à être utilisés dans le cadre de la communication institutionnelle de la structure (planning d'activités, affiches, rétrospectives...)

- J'autorise le foyer à utiliser les différents enregistrements (photos, vidéos, audio...) de mon enfant.
- Je n'autorise pas le foyer à utiliser les différents enregistrements (photos, vidéos, audio...) de mon enfant (*dans ce cas rayer les paragraphes suivants*).

En conséquence, j'autorise la municipalité à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les enregistrements réalisés dans le cadre de la présente autorisation. Ils pourront être reproduits en partie ou en totalité sur les supports suivants, présents ou à venir : magazine municipal, site internet de la commune, plaquettes de la commune. Les enregistrements ne pourront être cédés à des tiers.

La municipalité s'interdit expressément une exploitation des enregistrements susceptibles de porter atteinte à l'image et à la vie privée des représentants légaux ou de l'enfant. Les représentants légaux reconnaissent par ailleurs que l'enfant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est conclue pour une durée de 10 ans à compter du jour de son acceptation.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents statuant en droit français.

## CONVENTION

Des animateurs assurent une permanence et une surveillance à l'intérieur des locaux, par contre les entrées et sorties des jeunes sont libres et dégagent les animateurs de toute responsabilité. Les sorties et activités organisées restent sous couvert de la responsabilité civile des parents ou de l'assurance extrascolaire.

La responsabilité du Foyer de jeunes ne s'étend pas aux incidents ou accidents survenant durant le trajet (domicile - Foyer de jeunes).

Pour toute dégradation commise à l'intérieur ou à l'extérieur du Foyer de jeunes, un dédommagement sera demandé au fautif.

A Saint-Jean-de-Monts, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature :